



Monsieur Claude Wiseler
Président de la
Chambre des Député.e.s
Luxembourg

Luxembourg, le 9 juillet 2025

Monsieur le Président,

Par la présente, je me permets d'adresser une question parlementaire à Monsieur le Ministre de la Culture concernant la mise en œuvre et la promotion du plan de développement culturel à l'échelle communale.

Lors des Assises culturelles organisées le 25 juin 2025 au CAPE à Ettelbruck, plusieurs intervenant-e-s ont souligné l'importance d'un ancrage local fort pour garantir l'accès à la culture à toutes et à tous. Le plan de développement culturel communal de la Ville de Differdange a été cité comme exemple inspirant de bonne pratique, illustrant le rôle structurant d'un tel instrument dans la politique culturelle locale. Cette approche rejoint les objectifs stratégiques du Plan national de développement culturel, notamment en matière d'inclusion, de participation citoyenne et d'équité territoriale.

Dans ce contexte, je souhaiterais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre :

- 1. Combien de communes disposent actuellement d'un plan de développement culturel? Quelles démarches le ministère entreprend-il pour inciter les communes ne disposant pas encore d'un tel plan à s'engager dans cette voie ?**
- 2. Quels soutiens techniques ou financiers sont actuellement proposés par le ministère afin d'encourager et d'accompagner les communes dans l'élaboration de tels plans ?**
- 3. Monsieur le Ministre envisage-t-il de renforcer cet accompagnement dans les années à venir, afin de garantir une couverture plus équilibrée du territoire national en matière de développement culturel local ?**

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Djuna Bernard
Députée



Réponse du ministre de la Culture à la question parlementaire n° 2586 déposée en date du 9 juillet 2025 par l'Honorable Députée Djuna Bernard

- 1. Combien de communes disposent actuellement d'un plan de développement culturel? Quelles démarches le ministère entreprend-il pour inciter les communes ne disposant pas encore d'un tel plan à s'engager dans cette voie ?**
- 2. Quels soutiens techniques ou financiers sont actuellement proposés par le ministère afin d'encourager et d'accompagner les communes dans l'élaboration de tels plans ?**

Le ministère de la Culture est actuellement en connaissance de huit communes qui disposent d'un plan culturel communal ou qui sont cours de l'élaborer.

Si l'initiative de développer un plan culturel communal revient aux autorités politiques locales, la sensibilisation à la conception de telles stratégies culturelles à l'échelle communale est prévue par le *Kulturentwécklungsplang 2018-2028* (KEP). Dans une démarche de soutien actif aux communes, le ministère de la Culture offre des avis et des conseils aux autorités communales qui en expriment le besoin. Par ailleurs, de nouvelles mesures, tant techniques que financières, sont actuellement à l'étude afin de promouvoir les plans de développement culturel, de renforcer la sensibilisation au rôle de la culture à l'échelle communale, tout en consolidant les dispositifs existants en leur faveur.

- 3. Monsieur le Ministre envisage-t-il de renforcer cet accompagnement dans les années à venir, afin de garantir une couverture plus équilibrée du territoire national en matière de développement culturel local ?**

L'accès à la culture sur l'entièreté du territoire du pays est un élément prioritaire de la politique culturelle du gouvernement. Dans cette perspective, la collaboration étroite avec les communes s'avère essentielle afin d'assurer une mise en œuvre effective des actions culturelles à l'échelle locale, voire régionale. Il est aussi prévu de renforcer les relations avec les communes et le Syndicat des Villes & Communes luxembourgeoises au cours des années à venir, et ce par différents moyens.

À ce jour, le ministère utilise déjà la plateforme Circalux afin de communiquer de manière plus systématique avec les communes sur les thématiques culturelles les concernant. Il met également à leur disposition plusieurs guides et publications susceptibles de les aider à structurer leurs actions.

En outre, à la suite de l'enquête menée par le ministère de la Culture en collaboration avec l'ILRES sur la vie culturelle des résident/es du Grand-Duché de Luxembourg¹, portant entre autres sur l'accès à la culture dans leur région d'habitation, le ministère de la Culture vient de lancer une enquête complémentaire auprès des administrations communales pour recenser les infrastructures culturelles présentes au sein des communes, avec l'objectif d'établir une cartographie culturelle interactive. Cette cartographie constituera un outil stratégique permettant d'analyser l'accès spatial aux infrastructures culturelles réparties sur l'ensemble du territoire national et de mettre en évidence des

¹ « La vie culturelle au Luxembourg », ministère de la Culture et Ilres, mai 2025

tendances locales, régionales et nationales. Sur la base des informations recueillies, le ministère de la Culture pourra orienter ses actions futures de manière plus ciblée.

Luxembourg, le 5 août 2025

Le ministre de la Culture

(s.) Eric Thill